

Dossier famille – Année scolaire 2023/2024 INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES



Informations concernant mon enfant

Nom et prénom :

Ecole :

Activités auxquelles je souhaite inscrire mon enfant : cocher la ou les cases :

- Restauration scolaire (voir les conditions dans le règlement intérieur de la restauration disponible sur
Le site internet de la ville – www.villedemontmagny.fr / Education/ Le Périscolaire/ La restauration scolaire)

Si mon enfant est concerné par un **PAI**, je m'engage à fournir la copie du **PAI**.
En l'absence de ce document aucune mesure particulière ne sera appliquée.

- Accueil périscolaire matin (7h15-8h30) Accueil périscolaire soir (16h30-19h00)

- Centre de Loisirs « mercredis » - Attention fiche de réservation obligatoire

- Centre de Loisirs « vacances » - Attention fiche de réservation obligatoire

Pédibus : merci de venir en mairie au service de la vie scolaire, muni d'une photo du 01 au 31 août 2023

Informations concernant la famille

**Au vu des difficultés rencontrées antérieurement, aucun dossier ne sera pris en compte par mail.
Les dossiers incomplets ou présentant des factures impayées vous seront réadressés sans être traités.**

Documents à fournir (copies uniquement – 1 seul exemplaire par famille)

Dernier bulletin de salaire des deux parents, dernier bilan pour les artisans
Pour les personnes n'ayant pas de fiche de paie, merci de contacter le service scolaire
Dernière notification de paiement des allocations familiales
Attestation d'assurance responsabilité civile
Fiche sanitaire de liaison jointe à modifier si besoin et à signer par vos soins

Merci d'apporter toutes les modifications concernant vos coordonnées, vos contacts, rappels vaccins... directement en rouge sur la fiche sanitaire de liaison de votre enfant.

L'adresse indiquée sur les documents fournis doit être identique à celle de la fiche de liaison.

Retour des dossiers : du 12 Juin au 04 Août 2023

A l'accueil de la mairie dans la boîte aux lettres « scolaire » située dans le hall d'entrée ou par courrier à l'attention du service de la vie scolaire et périscolaire.

Après le traitement du dossier :

Un récépissé d'inscription aux activités périscolaires **2023-2024** vous sera adressé par courrier.



Rappel des modalités d'accès à la restauration scolaire Et aux activités périscolaires

- Chaque année, l'inscription préalable au service de la Vie scolaire et périscolaire est obligatoire pour accéder aux différentes activités : restauration et services périscolaires.
- A chaque période de mercredis ou de vacances, une réservation par enfant est obligatoire à retourner dans les délais impartis afin d'accéder aux structures de loisirs.
- Sans inscription, aucune réservation n'est possible aux structures de loisirs.
- Sans inscription, le tarif « Hors Commune » est appliqué à l'ensemble des activités.
- Le tarif « Hors Commune » sera appliqué si un des documents officiels ne mentionne pas une adresse à Montmagny.
- Il est rappelé qu'à défaut de régularisation des factures impayées, aucune inscription ne sera effectuée (restauration et activités périscolaires).
- Si vous avez acquitté vos factures à la Trésorerie, veuillez présenter votre justificatif de paiement.
- Les factures déjà traitées ne peuvent donner lieu à une régularisation.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

J'atteste également avoir pris connaissance de la possibilité pour la collectivité de vérifier par tous les moyens légaux la véracité de ces déclarations.

Une fausse déclaration afin d'obtenir un avantage ou un service quelconque expose non seulement à l'annulation immédiate du bénéfice de l'avantage ainsi obtenu, mais aussi aux poursuites pénales possibles (articles L433-19 L 444-7 du code pénal).

Je m'engage à signaler tout changement sur les informations transmises ce jour.

Toute inscription implique l'acceptation des règlements intérieurs de l'ensemble des structures que vous trouverez sur le site de la ville www.villedemontmagny.fr /Education/ Le Périscolaire et La restauration scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la restauration et des activités périscolaires.

Montmagny, le

Signature :

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser

Au service de la Vie scolaire et périscolaire

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 Tél : 01 34 28 68 73 – 01 34 28 69 92

Rappel des modalités d'accès à la restauration scolaire et aux activités périscolaires

- Chaque année, l'inscription préalable au service de la Vie scolaire et périscolaire est obligatoire pour accéder aux différentes activités : restauration et services périscolaires.
- A chaque période de mercredis ou de vacances, une réservation par enfant est obligatoire (à retourner dans les délais impartis) afin d'accéder aux structures de loisirs.
- Sans inscription, aucune réservation n'est possible aux structures de loisirs ou à l'étude.
- Sans inscription, le tarif « Hors Commune » est appliqué à l'ensemble des activités.
- Il est rappelé qu'à défaut de régularisation des factures impayées, aucune inscription ne sera effectuée (restauration et activités périscolaires).
- Si vous avez acquitté vos factures à la Trésorerie, veuillez présenter votre justificatif de paiement.
- Les factures déjà traitées ne peuvent donner lieu à une régularisation.
- Le tarif « Hors Commune » sera appliqué si un des documents officiels ne mentionne pas une adresse à Montmagny.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier.

J'atteste également avoir pris connaissance de la possibilité pour l'administration de vérifier par tous les moyens légaux la véracité de ces déclarations.

Une fausse déclaration afin d'obtenir un avantage ou un service quelconque expose non seulement à l'annulation immédiate du bénéfice de l'avantage ainsi obtenu, mais aussi aux poursuites pénales possibles (articles L433-19 L 444-7 du code pénal).

Je m'engage à signaler tout changement sur les informations transmises ce jour.

Toute inscription implique l'acceptation des règlements intérieurs de l'ensemble des structures que vous trouverez sur le site de la ville www.villedemontmagny.fr / Education/ Le Périscolaire et La restauration scolaire.



Je confirme avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la restauration et des activités périscolaires.

Montmagny,

Date :

Signature :

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser
au service de la Vie scolaire et périscolaire
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 Tél : 01 34 28 68 73 / 01 34 28 69 01